DOCUMENT RESUME

ED 107 094 FL 004 425

AUTHOR Sorand, Christian
TITLE La Reforme de l'enseignement superieur (Higher Education Reform).
INSTITUTION Pennsylvania State Modern Language Association.
PUB DATE 73
NOTE 5p.; In French; Paper presented at the Spring Conference of the PSMLA (1972)
JOURNAL CIT Bulletin (Pennsylvania State Modern Language Association); n51 n2 p3-6 Spring 1973

EDRS PRICE MF-$0.76 HC-$1.58 PLUS POSTAGE
DESCRIPTORS Activism; College Curriculum; *College Programs; Course Organization; Educational Alternatives; *Educational Change; Educational Improvement; Educational Legislation; *Higher Education; Political Affiliation; Research and Instruction Units; Student Participation; Student Teacher Ratio; Testing; Tuition; *Universities
IDENTIFIERS *France

ABSTRACT

This article attempts an analysis of the present-day French university system and an assessment of the advantages and disadvantages of the educational reforms which have been instituted since the upheaval of May 1968. Educational legislation relevant to the new directions in the French universities is discussed, as well as the organization of the universities, departments, and curriculum. Admission and tuition are also discussed, followed by a brief outline of political affiliation within the universities. Student representation and course and test organization are described. Finally, the following are cited as reasons for the continuing student unrest: (1) instability of laws, (2) growing number of students, and (3) lack of employment opportunities. It is concluded that the French university as it exists today is an improvement over the old system, but that the problem of higher education for French youth remains unsolved. (AM)

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

ED 107094

LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

Christian Sorand
York City School District

Avertissement: Cet essai d'analyse sur les universités françaises est basé sur des exemples personnels. La plupart des références ont pour cadre la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Aix-en-Provence, et plus précisement, la section des Langues Anglo-Américaines de cette même faculté. Il est évident qu'un tel exemple n'est pas restraint et qu'il reflète dans son ensemble les nouvelles tendances de l'Enseignement Supérieur, et cela malgré l'autonomie pédagogique dont jouit dorénavant chaque université française.

Parler des universités est devenu un sujet difficile. La cause bien entendu est dûe aux changements constants. Aux dernières nouvelles, cependant, il n'y aurait aucun changement pour cette année. Tous les nouveaux projets auraient été refusés ou repoussés. Nous essayerons donc ici dans une première analyse de dégager les lignes principales et, semble-t-il, définitives de l' Enseignement Supérieur. Puis nous considérerons dans un deuxième mouvement ses avantages et ses inconvénients par rapport aux enseignants et aux étudiants.

I. *Pourquoi peut-on parler de l'Université Nouvelle?*

Grosso modo, la plupart des changements dâtent de Mai 1968, quoique une série de lois aient été passées auparavant.

Egar Faure était alors Ministre de l' Education National et succédait à Monsieur Fouchet. L'actuel Ministre est Olivier Guichard. Chacun de ces ministres est à l'origine d'une loi portant son nom.

La plus récente de ces lois est la "Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur" dont nous citerons quelques passages au cours de notre développement.

Le premier de ces articles nous parait particulièrement intéressant, car il oriente et place cet enseignement.

1. *Mission de l'Enseignement Supérieur* (Titre Premier. Art. I)

"Les Universités et les établissements auxquels des dispositions de la présente loi seront étendues ont pour mission fondamentale l'élaboration et la transmission de la connaissance, le développement de la recherche et la formation des hommes.

"Les Universités doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche et a en procurer l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité.

"Elles doivent répondre aux besoins de la Nation en lui fournissant des cadres dans tous les domaines et en participant au développement social et économique de chaque région. Dans cette tâche, elles doivent se conformer à l'évolution démocratique exigée par la révolution industrielle et technique.

"A l'égard des enseignants et des chercheurs, elles doivent assurer les moyens d'exercer leur activité d'enseignement et de recherche, dans les conditions d' indépendance et de sérénité indispensable à la réflexion et à la création intellectuelle.

"A l'égard des étudiants, elles doivent s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer et leur dispenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais les éléments de la formation.

"Elles facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète.

"Elles forment les maitres de l'Education Nationale, veillent à l'unité générale de cette formation—sans préjudice de l'adaptation des diverses catégories d'enseignants à leurs tâches respectives—et permettent l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes.

"L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens étudiants ainsi qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des études afin de leur permettre, selon leurs capacités, d'améliorer leurs chances de promotion ou de convertir leur activité professionnelle.

"Les Universités doivent concourir, notamment en tirant parti des moyens nouveaux de diffusion des connaissances, à l'éducation permanente à l'usage de toutes les catégories de la population et à toutes fins qu'elle peut comporter.

"D'une manière générale, l'enseignement supérieur—ensemble des enseignements qui font suite aux études secondaires—concourt à la promotion culturelle de la société et par là même à son évolution vers une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin."

2. *La répartition des Universités reste classique avec cependant une tendance à la décentralisation.*

Il y a dix-sept centres universitaires qui sont: Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Comme autrefois les Universités se divisent en Facultés:

* Delivered to the French section of the Spring (1972) Conference of PSMLA.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS COPYRIGHTED MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY PSMLA

TO ERIC AND ORGANIZATIONS OPERATING UNDER AGREEMENTS WITH THE NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION. FURTHER REPRODUCTION OUTSIDE THE ERIC SYSTEM REQUIRES PERMISSION OF THE COPYRIGHT OWNER."

FL004925

The Bulletin, Vol. 51, No. 2, Spring 1973

a) de Médecine (Dentisterie et Pharmacie)
b) des Sciences
c) des Lettres et Sciences Humaines (qui est dorénavant la nouvelle dénomination)
d) de Droit et des Sciences Politiques.

Pourtant, la tendance récemment est à la division de ces Facultés en ce qu'on pourrait appeler des sous-facultés (les collèges littéraires universitaires—CLU); c'est à dire à une décentralisation similaire au système américain (Penn State et ses différentes branches).

Ainsi, il y a trois ans on a crée une Faculté des Lettres en Avignon. Cette Faculté dépendante de la Faculté des Lettres d'Aix n'offrait à son début que les deux premières années d' Enseignement. Depuis l'année dernière les études se poursuivent jusqu'à la Licence.

On parle maintenant d'ouvrir une autre subdivision à Toulon et une autre (moins probable) à Marseille.

Nimes est devenue dans les mêmes conditions une ville universitaire, branche de Montpellier.

3. *La Direction de la Faculté*

Le doyen n'existe plus, il a fait place au Président. Apparemment ce n'est qu'un changement de terme, puisqu'il reste toujours à la tête du système.

Chaque Faculté se divise en sections autonomes, appelées aussi UER et sur lesquelles nous reviendrons.

Chacune des sections possède un ou plusieurs directeurs selon la subdivision en départements, ainsi que son ou ses propres secrétariats (eux-mêmes dépendants du Secrétariat Général).

4. *Les Unités d'Enseignement et de Recherche (UER)*

C'est là un terme nouveau, sur lequel il nous paraît nécessaire d'insister.

"Les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les unités d'enseignement et de recherche groupées dans ces établissements déterminent leurs activités d'enseignement, leurs programmes de recherche, leurs méthodes pédagogiques, les procédés de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes sous la réserve des dispositions de la présente loi, des statuts des personnels appelés aux fonctions d'enseignement et de recherche et des règlements établis après consultation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche." (Titre IV. Art. 19.)

On aura donc des UER de Langues, de Français, de Philosophie, de Linguistique, d'Archéologie, etc.

a) *Au niveau des sections:* Chacune de ces UER est présidée par un conseil de l'UER.

Le conseil de l'UER de Langues, Littératures et Civilisations Anglo-Américaines se compose cette année de la manière suivante:

—un Directeur du Conseil.
—Collège A: composé de trois professeurs et de deux chargés d'Enseignement.
—Collège B: composé de quatre assistants.
—Collège Etudiants. composé de cinq étudiants appartenant à la section.
—Personnel Administratif: composé de deux personnes.

b) *Au niveau des départements:* Les UER peuvent aussi se diviser en départements, à la tête duquel se trouve un Directeur.

Les UER d'Anglo-Américain fonctionnent comme suit:

—un Directeur des Etudes d'Anglais (littérature et civilisation)
—un Directeur des Etudes Américaines (littérature et civilisation)
—un Directeur des Etudes Linguistiques (Phonétique et grammaire)

5. *Les Cycles d'Enseignement*

L'Enseignement se fait par cycles de deux ans.

Les deux premières années du premier cycle doivent se faire en trois ans maximum. On ne peut donc échouer qu'une seule fois.

L'ancienne Propédeutique n'existe plus. La somme des examens de première et deuxième année forment le DUEL (Diplome Universitaire d'Etudes Littéraires).

—Au cours de la première année du premier cycle l'étudiant doit en dehors de sa matière principale choisir une matière secondaire, une option et obligatoirement en Lettres le français. La matière secondaire pour les étudiants en langue sera dans la plupart des cas une deuxième langue. Quant à l'option, elle peut se confondre à la matiére secondaire, et devenir ainsi ce qu'on appelle une deuxième langue renforcée.

—Au cours de la deuxième année du premier cycle, le français est abandonné mais l'étudiant garde toujours sa deuxième langue renforcée, ou bien sa deuxième langue et son option.

Un examen sanctionne chacune de ces matières.

Après l'obtention du DUEL, l'étudiant entre dans le deuxième cycle. Il n'y a cette fois aucune limite requise.

—La première année du deuxième cycle est généralement l'année de la licence, dans les sections littéraires. (Elle est parfois à la fin de la deuxième année du deuxième cycle dans d'autres sections ou facultés.)

Dans la section Anglo-Américaine la licence se divise en deux parties:

a) d'un certificat de littérature anglaise (encore appelé CL). Il s'agit d'un certificat obligatoire que doivent passer tous les étudiants.

b) d'un certificat à option (le C1) laissé au choix du candidat, parmi les différentes branches offertes.

L'étudiant devra décider entre:

—le C l de Littérature et de Civilisation Anglaises
—le C l de Linguistique Anglaise
—le Cl de Littérature et de Civilisation Américaines

Chacun de ces départements offre même pour le C l des options différentes.

Le département d'Américain a trois options:

—une option de littérature et de civilisation
—une option à dominante littérature

—une option à dominante civilisation.

Il s'agit donc d'une spécialisation très poussée.

—La Licence une fois passée, deux voies sont alors offertes:

a) un cycle court, qui après une année préparatoire emmène au CAPES.

b) un cycle long destiné à la recherche.

—Immédiatement après la Licence, l'étudiant peut s'il le veut et s'il se sent capable entrer dans la deuxième année du deuxième cycle.

C'est l'année de la Maîtrise.

Comme la Licence, elle se divise en deux parties:

a) d'un C 2 qui doit être un complément du C 1.

b) d'un mémoire (sous l'autorité d'un professeur.)

—L'année préparatoire pour le concours national de l'Agrégation correspond à la première année du troisième cycle.

—Au delà de cette barrière on trouve le Doctorat.

II. *La Participation*

Le mot de participation est devenu un mot à la mode lorsqu'on parle de l'enseignement.

Qu'est-ce qu'on entend par participation?

Lamartine a dit que "la démocratie, c'est la participation à droit égal et à titre égal, à la déliberation des lois et au gouvernement de la nation."

Si l'on en croit cette définition, c'est un peu ce qui se passe au niveau de l'Université.

Un effort particulier a été fait en vue de la démocratisation de l'Université. Considérons donc ce nouvel aspect.

1. *L'accès à l'Université*

L'accès est évidement ouvert à tous les étudiants bacheliers.

L'Université Française, à l'opposé de l'Université Américaine, reste gratuite à l'exception des droits d'entrée qui sont de l'ordre de $40.

Mais la carte d'étudiant donne droit à un certain nombre d'avantages.

D'abord l'accès à un prix modique au restaurant universitaire.

Au bénéfice surtout de la sécurité sociale, et d'une Mutuel Etudiant qui assurent à elles deux la gratuité complète des frais médicaux.

Il existe bien entendu en marge de cela une série d'autres avantages.

2. *Les syndicats politiques*

L'Université s'est considérablement politisée. Une floraison de partis politiques de tous les bords s'est enracinée à l'intérieur du système. Tous, reflètent la vie politique française, si riche dans ce domaine!

a) *Chez les étudiants*

Le plus important parti étudiant est l'UNEF. (l'Union National des Etudiants Français.) Après une querelle d'opinions, deux scissions se sont formées:

—l'UNEF (parti maoïste).

—l'UNEF—Renouveau (parti socialiste et communiste).

L'inventaire de tous les partis serait trop long ici; d'autant plus que la distinction devient vite confuse.

Notons cependant qu'il existe:

—plusieurs partis qualifiés de "gauchistes".

—un parti gaulliste.

— quelques partis centristes.

—un parti d'extrême droite (particulièrement puissant dans les facultés de droit).

b) *Dans le corps enseignant*

Là aussi, il existe plusieurs syndicats.

Mentionnons quand même l'un des plus importants: le SNESup (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur), à tendance socialiste.

3. *Les élections*

En Mai '68, la "participation" demandée par les étudiants réclamait entre autres choses le droit de représentation dans les conseils d'UER.

Dorénavant les étudiants votent pour choisir leurs représentants.

La loi d'Orientation énonce comment doivent se dérouler ces élections. (Titre III. Art. 14)

"Les représentants des diverses catégories dans les conseils des unités d'enseignement et de recherche, dans les conseils des autres établissements publics à caractère scientifique et culturel sont périodiquement désignés au scrutin secret par collèges distincts.

"Un décret déterminera les conditions dans lesquelles les étudiants qui seraient empêchés de voter personnellement seront admis à le faire par procuration, ou à défaut seront exclus des bases de calcul du quorum prévu à l'alinéa suivant.

"Les représentants des étudiants sont élus au scrutin de liste à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle. Des dispositions seront prises pour assurer la régularité du scrutin et la représentativité des élus, notamment par l'interdiction des inscriptions électorales multiples dans deux ou plusieurs unités d'enseignement et de recherche et par l'institution d'un quorum qui ne peut être inférieur à 60% des étudiants inscrits. Si le nombre des votants est inférieur à 60% des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre.

"Les élections des délégués étudiants ont lieu dans la mesure du possible par collège distincts selon les années ou cycles d'études.

"Le droit de suffrage est réservé aux étudiants ayant satisfait aux exigences normales de la scolarité, l'année précédente. Le pourcentage des représentants des étudiants de première année ne saurait excéder un cinquième de l'ensemble des représentants de tous les étudiants quand l'unité comprend plus de deux années."

4. *Le choix des cours*

Une fois inscrit, les cours deviennent obligatoires pour tous.

Cependant, selon ses possibilités, l'étudiant peut opter entre trois formules:

a) *cours à temps complet*

Les cours en amphithéâtre sont peu nombreux. Ils ont été remplacés par des groupes de travail. C'est ce qu'on appelle l'enseignement dirigé. Bien sûr, cela développe un meilleur enseignement, ainsi qu'une meilleure relation entre étudiants et professeurs.

Chaque étudiant est assigné à un groupe d'enseignement dirigé qu'il se doit de respecter.

b) *cours à mi-temps* (sur dispense)

Le choix reste malgré tout possible, si l'étudiant peut fournir la preuve qu'il travaille, et donc qu'il est dans l'impossibilité de se conformer aux horaires imposés par la section.

c) *le télé-enseignement*

Enfin il peut avoir recours au réseau du télé-enseignement. Ce dernier s'est fortement developpé et améliore. Il s'agit du même programme radio-diffusé par un certain nombre de professeurs de la Faculté. Une correspondance est de plus établie pour la correction des devoirs et l'envoi des cours.

5. *Les examens*

Selon la loi d'orientation (Titre IV. Art. 20):

"Les régles communes pour la poursuite des études conduisant à des diplômes nationaux relevant du Ministre de l'Education Nationale, les conditions d' obtention de ces diplômes et les modalités de protection des titres qu'ils confèrent sont définies par le Ministre, sur avis ou sur proposition du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

"Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont contrôlées par les enseignants d'une façon régulière et continue. Les examens terminaux permettent un contrôle supplémentaire des aptitudes et des connaissances."

Deux possibilités sont donc offertes sur décision, et après engagement par écrit, du candidat:

—un système de contrôle continu ou de partiels.

—l'examen final classique.

Une majorité des étudiants opte pour le premier système qui s'avère en définitive beaucoup plus logique et humain.

Selon les facultés ou même les UER ce système existe sous deux formules:

a) *le contrôle continu*, qui consiste en une série de devoirs sur table dont la somme est l'équivalent d'un examen.

Cette méthode a le désavantage d'entrainer chez les étudiants une tension permanente et résulte parfois à l'excès, en une multiplication des examens.

b) *le système des partiels*, est tout simplement la division de l'examen final en deux parties. L'année universitaire est ainsi séparée en deux semestres distincts.

Mis à part la notion de rattrapage que l'on peut mettre en question, cette méthode offre toutefois le gros avantage de répartir le programme d'une manière plus unie.

III. *La Crise de l'Université*

La réforme de l'Enseignement Supérieur nous est apparue jusque là sous un aspect plutôt positif et encourageant.

Pourtant tout ne va pas sans problèmes.

Posons-nous seulement la question: pourquoi alors les étudiants se révoltent-ils?

Il y a bien sûr une infinité de réponses. Il n'y a pas d'effets sans causes.

Quoique cela sorte un peu du cadre de cette étude, il nous paraît malgré tout nécessaire d'en approcher brièvement les lignes directrices.

Mis à part la mentalité étudiante classique qui, de tout temps—en France du moins—s'est voulue critique, il existe par contre un effet psychologique plus grave et plus profondément enraciné.

Nous faisons bien sûr allusion à l'instabilité des lois, qui depuis trop longtemps ont donné l'impression d'apparaître et de disparaître à un rythme prodigieux. L'enseignement se cherche mais au prix de ce qu'on a déjà appelé une génération sacrifiée. La jeunesse vit dans la hantise d'un nouveau changement pouvant éventuellement bouleverser le système dans sa totalité. L'un des meilleurs exemples est celui du Baccalauréat.

Cela crée une incertitude dangereuse, d'autant plus que les études ne sont pas plus faciles qu'auparavant, bien au contraire.

Le nombre des étudiants augmente sans cesse et s'oppose aux demandes de rapprochement. Cette congestion entraine de même un manque de débouchés. Bien des étudiants licenciés se retrouvent maintenant sans emploi.

Etre étudiant do nos jours n'est pas une tâche facile. Lorsqu'il n'y a pas une réforme, c'est une grève ou une querelle universitaire qui fait son apparition.

En outre, il y a un manque total d'orientation, qui devient parfois tragique.

La coordination entre les diverses sections et organismes est mauvaise, voire même ostensiblement inexistante.

A cela s'ajoute aussi une crise de civilisation que traverse le monde contemporain et une politisation poussée à l'extrême.

Au fond, l'étudiant en général aspire à une tranquilité à la fois spirituelle et matérielle nécessaire pour ses études, tranquilité qui n'existe pas.

La Nouvelle Université répond davantage aux nécessités actuelles. Ses avantages sur l'ancienne université sont indéniables. Sa conception telle que nous l'avons présentée, est acceptée par la majorité des étudiants. Malheureusement l'Enseignement se cherche encore. Il est à souhaiter qu'il se trouvera rapidement. L'avenir demeure encore trop incertain, car instable. L'erreur de notre siècle a peut-être été de trop insister sur l'enseignement supérieur. Espérons toutefois que l'avenir s'avèrera moins troublé et qu'il répondra à la demande de paix, de justice, et d'humanité réclamée par la jeunesse française.